



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE

La qualité au fil de l'eau

SERVICE PUBLIC DE

Peyre Souille – 514 route de Namoux – 31500 MONTGLAUD

☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 031-200079804-20231214-D2023_48-DE

Berger
Levrault

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/48

L'an deux mille vingt-trois, et le 14 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable sur la commune de Calmont (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Aurélie CANTIE, Joël CAZAJUS, Michel DEL PONTE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Patrick BECOURT, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Didier LAURENS, Dominique MARQUET, Guy MERCADIE, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MARTY

APPEL A PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE : DEMANDE DE SUBVENTION

L'Agence de l'Eau a lancé le 1^{er} novembre 2023 un appel à projets « Renouvellement des canalisations d'eau potable ». Ce programme de financement, intégré dans le Plan Eau (mesure 14), a pour objectif de contribuer à dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable et de mieux répondre aux constats récurrents de pénurie d'eau et de conflits d'usages pour contribuer à satisfaire sur le long terme les approvisionnements en eau des populations ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.

Cet appel à projets est réalisé en partenariat avec la Banque des Territoires qui propose une nouvelle génération d'« aqua prêts » couplé à une offre d'accompagnement.

Selon les éléments portés à notre connaissance, le SPEHA pourrait prétendre à une aide de Priorité 2, à savoir :

- 30 % de subvention,
- Et 30 % en avance remboursable appliqués au montant HT éligibles au projet.
- Le reste à charge pourra faire l'objet d'un prêt « Transformation écologique » de la Banque des Territoires (taux aligné sur le Livret A (3% au 01/10/23) + 0,4 % sur des

durées pouvant aller de 25 à 60 ans ou à taux fixe sur des durées de 15 à 40 selon un barème défini mensuellement).

Le SPEHA souhaite déposer une candidature à cet appel à projets pour les opérations de travaux avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 031-200079804-20231214-D2023_48-DE

Berger
Levrault
Montants en €

Recettes	Montant en €	Dépe	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2024 (20 %)	292000	Renforcement de conduite, Rue de la République à Nailloux (mutualisés avec les travaux de voirie de la commune) -	230 000
Subvention de l'AEAG (30 %)	438000	Déplacement de conduite sous une future voirie dans le cadre d'un projet de lotissement à Calmont - Chemin du Mercier - La Belle Allée - 600 ml en DN 150	190 000
Emprunt caisse prêteuse	438 000	Déplacement de conduite en fonte de diamètre 200 mm sur 300 ml dans le cadre d'un projet de lotissement communal - Commune de Aignes	90 000
Participation du syndicat (fonds propres 20 %)	292000	Renforcement de la conduite de distribution en DN050 mm du château d'eau de Louise (Gaillac Toulza) vers le château d'eau d'Esperce sur 3500 ml - 2ème opération	950 000
Montant TOTAL € TTC	1 460 000	Montant total € HT	1 460 000
		TVA (20 %)	292000
		Montant total € TTC	1 752 000

A noter que la délibération D2023_42 (Conseil Syndical du 12 octobre 2023) autorise le Président du SPEHA à demander des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour ces opérations de travaux.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président du SPEHA, Monsieur Jean -Louis REMY à demander l'attribution des subventions précitées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de signer la délibération correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Fait à Montgeard., le 15/12/2023

Monsieur le Président,
REMY Jean-Louis



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.